



## Démarches si l huissier d exécution n aboutit pas face à un garage radié

Par **Choun**, le **18/08/2019** à **09:10**

Bjr

suite a un achat de véhicule non conforme à la vente par le manque de documents officiels entre autre contrôle technique faux documents cerfa pour 3000€ en especes. Le véhicule après un bilan au gge le lundi 22janv juste après l achat il s avère que les réparations seraient de l ordre de 3500€ j ai décidé tt de suite d annuler la vente ce qu il a refusé. (Véhicule acheté le 20janv 2018) J ai dû intervenir auprès d un avocat pour récupérer les fonds. Ce dernier s est radié en juillet 2018 avec nouveau gérant

Mon affaire a été jugé le 11 mars 2019 après 2 audiences sans comparution de la partie adverse

le juge a ordonné un jugement provisoire l huissier désigné s est présenté en mars 2019 et à priori n a pas abouti à un résultat

l avocat qui suit mon affaire ne m a pas informé des nlls démarches

je vous demande si le fait que le garage soit fermé actuellement que dois je faire maintenant car pour l instant je n ai pas de nlls de l avocat sachant que nous sommes 2 clients ayant eu le mm type de problèmes chez le mm professionnel

le jugement précise le rembt de 3000€ les frais d assurance 1000€ un préjudice de 950€ des frais de 150€ de parking et autres et 50€ de pénalités dès connaissance du jugement et des intérêts sauf que le veh est immobilisé avec des frais d assurance de 67€ par mois et la crainte du vol

pourriez vous me dire si je peux écrire directement au juge qui a ordonné mon affaire ou suis je contrainte d attendre que l avocat intervienne ?

Merci de m indiquer en urgence les démarches

cdlt

mme PALMOT Emmanuelle